[律/lü 107 | Tongxing weihun 同姓為婚為婚兼妻妾言，禮不娶同姓，所以厚別也。](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.3.107)

凡同姓為婚者，主婚與男女，各杖六十，離異。婦女歸宗，財禮入官。

Marier des personnes de même nom. Le terme « marier » s’applique aussi bien à l’épouse qu’à la concubine. Les rites ne permettent pas d’épouser une personne du même nom que soi, ceci afin de bien marquer la séparation [des lignages].

Pour tout cas de mariage entre personnes de même nom, pour l’initiateur du mariage ainsi que l’homme et la femme : pour chacun, 60 coups de bâton, le mariage est dissous. La femme revient à son lignage, les présents sont confisqués.

為婚

líyì 離異 : séparation dissolution du mariage

cái lǐ財禮 : présents de fiançailles

présents offerts par la famille du fiancé à celle de la fiancée (« prix de la fiancée »)

zhǔhūn主婚 : l’initiateur du mariage